22PP16 PRATIQUES PROFESSIONNELLES

NOUVEAU

SECURISER LE CIRCUIT DU MEDICAMENT EN ETABLISSEMENT ET SERVICE MEDICO-SOCIAL

Contexte

Prévenir les risques d'erreur médicamenteuse en établissement et service médico-social nécessite la prise en considération de tous les professionnels de santé mais également les personnels éducatifs, d'animation, d'aide à la personne, de services, les familles et les usagers. Ils sont tous en effet à des titres et des temps différents, parties prenantes de la gestion des médicaments destinés aux résidents de l'établissement ou du service, mais ils ne sont pas habilités à accomplir les mêmes actes professionnels.

Quelle est la règlementation en la matière, quelle conduite tenir pour être en conformité avec le code de l'action sociale et des familles et le code de la santé publique ?

Comment coordonner leurs interventions avec efficacité, quelles organisations mettre en œuvre, quelle place accorder aux médicaments dans le projet de soins de l'établissement du service et les projets individuels ?

Objectifs / Compétences visées

- **Connaître la règlementation relative aux différents actes professionnels constitutifs du circuit du médicament en établissement ou service médico-social**
- **Appréhender ses propres pratiques professionnelles et définir les mesures contribuant à leur amélioration**
- **Acquérir une méthodologie d'étude du circuit du médicament dans son établissement ou service**

Contenu

- La prescription, la dispensation, l'administration : définitions
- La prescription médicale
- Les stocks de médicaments : les médicaments prescrits aux usagers, les médicaments pour soins urgents, les stupéfiants et les substances vénéneuses, les stocks non affectés
- La préparation des doses à administrer (PDA) : qui est habilité à l'assurer, où, dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité, quelles sont les bonnes pratiques de la PDA ?
- L'aide à la prise des médicaments : le rôle propre de l'IDE, les actes de la vie courante
- Le(s) local(aux) à médicaments : sécurité, organisation, hygiène
- La livraison, le transport
- Les retours des médicaments à la pharmacie
- La gestion de la qualité et de la documentation
- Les relations établissement ou service/ pharmacie d'officine : les conventions
- L'organisation du circuit du médicament, les choix à opérer, les coordinations à assurer

Date(s) & Lieu(x)

14 juin 2022 - Montpellier

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

295 € - Adhérent
365 €- Non-adhérent

Public

Directeurs, médecins, Infirmières diplômées d'état, pharmaciens, professionnels de santé, personnels éducatifs, personnels de service à domicile

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques professionnelles, les difficultés rencontrées et les questions posées

L'apport des connaissances et les échanges s'accompagnent de la remise à chaque participant d'une documentation relative à la réglementation étudiée

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Michel MASSAL, consultant en organisation et gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de nous contacter au préalable